



Parc national
des Cévennes



Communiqué de presse

18 juillet 2017

Les acteurs du tourisme du Gard et de la Lozère s'engagent pour le développement de la destination *Parc national des Cévennes*

Francis Laupies, vice-président de Gard Tourisme, Marcel Savajol, vice-président de Lozère Tourisme, et Henri Couderc, président du Parc national des Cévennes, ont signé le 10 juillet à Florac-Trois-Rivières une convention d'application de la charte 2017-2020 pour le développement de la destination touristique *Parc national des Cévennes*.

L'agence de développement et de réservation du tourisme du Gard, aujourd'hui Gard Tourisme, et le comité départemental du tourisme de la Lozère, désormais Lozère Tourisme, sont des partenaires historiques de l'établissement public du Parc national dans la mise en œuvre d'une politique de soutien à un tourisme durable sur le territoire.

Ils se sont notamment impliqués dans le déploiement de la charte européenne du tourisme durable (CETD), dans la rédaction de la charte du Parc national, particulièrement de l'axe 7 consacré au tourisme – « Dynamiser le tourisme – Pour une destination *Parc national* fondée sur le tourisme durable », encore dans le travail collectif de définition de la destination touristique *Parc national des Cévennes*.

Aujourd'hui, avec la destination *Parc national des Cévennes*, les acteurs du tourisme du Gard et de la Lozère disposent d'un formidable atout pour l'attractivité et le développement touristique du territoire. Le Parc national, avec ses paysages, ses patrimoines et ses hommes, est une carte maîtresse dans leurs mains.

La convention cadre signée le 10 juillet identifie les grands projets sur lesquels les trois partenaires souhaitent travailler ensemble, dans l'objectif de promouvoir la destination Parc national des Cévennes. Il s'agira par exemple de poursuivre l'animation des réseaux des offices de tourisme et des partenaires touristiques, de faire vivre l'observatoire du tourisme, de développer une offre écotouristique qualifiée – nouveaux produits, séjours...-, d'assurer le déploiement de la marque *Esprit parc national*, d'améliorer l'accessibilité à tous les publics, de soutenir les activités de pleine nature respectueuses de l'environnement et la randonnée non motorisée, de promouvoir le Bien Causses et Cévennes... A court terme, le tourisme expérientiel dans le Parc national sera l'un des projets phare.

Créé en 1970, le Parc national des Cévennes, seul parc national français habité de moyenne montagne, se compose d'un cœur protégé de 938 km² et d'une aire d'adhésion de 2 035 km², répartis sur 120 communes en Lozère, dans le Gard et aux confins de l'Ardèche. Il possède un patrimoine naturel, culturel et paysager remarquable qui lui a valu en 1985, un classement en Réserve de biosphère et en 2011, son inscription au Patrimoine mondial de l'humanité.

Contact presse :
Catherine DUBOIS
Tél : +33 (0)4 66 49 53 48 – Mob +33 (0)6 99 76 20 20
catherine.dubois@cevennes-parcnational.fr

Parc national des Cévennes
6 bis place du Palais – 48400 Florac

